

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LONGCHAMP DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND

Action I2H (ISIN FR0014000OR9)

Compartiment de la SICAV : LONGCHAMP SICAV, géré par LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le DALTON JAPAN LONG ONLY UCITS FUND (ci-après « le compartiment ») a pour objectif de générer, sur un horizon d'investissement minimum de 5 ans, une performance annualisée net de frais supérieure à son indicateur de référence. L'indicateur de référence (« l'Indicateur de référence ») auquel peut être comparée la performance du compartiment est le MSCI Daily Total Return Net Japan 100% Hedged to EUR Index (symbole : MXJPHEUR Index), produit par MSCI Inc., est un indice « total return » dividendes réinvestis construit pour suivre la performance d'actifs japonais listés sur le Tokyo Stock Exchange, l'Osaka Stock Exchange, le JASDAQ et le Nagoya Stock Exchange couvert sur l'euro.

Pour atteindre l'objectif de gestion, LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT a choisi de déléguer la gestion à un spécialiste du marché japonais, DALTON INVESTMENTS, INC., basé à Las Vegas au Nevada, Etats-Unis (la « société de gestion déléguée »).

La stratégie d'investissement a pour objectif d'acheter principalement des titres de sociétés domiciliées au Japon, ou qui réalisent ou devraient réaliser une partie significative de leurs revenus présents ou futurs au Japon. Le compartiment se concentre sur l'identification et l'investissement dans (a) des titres « value » que la société de gestion déléguée estime sous évalués par rapport à leurs valeurs intrinsèques ou fondamentales ou dont la valeur devrait s'apprécier si les circonstances étaient amenées à changer ou si un événement prédit venait à se produire, (b) des investissements directs dans des entreprises d'exploitation et de services (pas d'investissements en Private Equity, mais dans des sociétés cotées et affichant un flottant) et (c) autres investissements dans des titres ou instruments que la société de gestion déléguée estime sous évalués ou susceptibles de s'apprécier.

Le compartiment investit ses actifs dans des actions avec une exposition principalement sur le marché japonais, pouvant être dans n'importe quel secteur ou industrie à la discrétion du gestionnaire de portefeuille délégataire. Le compartiment peut investir dans des FIA/OPCVM de type Exchange Traded Funds (ETF), dans la limite globale en investissements dans des organismes de placements collectifs. Le compartiment ne prendra pas de position physique courte. Le maximum d'exposition longue nette du compartiment est limité à 100% de la valeur de l'actif net.

Ces investissements peuvent inclure des sociétés de toutes tailles de capitalisations boursières, mais seront principalement sur des sociétés avec une capitalisation boursière supérieure à 0.5 milliards de dollars.

L'alignement des intérêts des dirigeants et des actionnaires, l'historique des programmes de rachats d'actions et des hausses de dividendes, sont des facteurs importants.

De manière générale, le compartiment aura vocation à être exposé sur le marché action. Cependant, le compartiment pourra, en cas d'anticipation d'une dévalorisation du marché action, investir dans des instruments monétaires et obligataires de la zone OCDE, libellés en Yen. Les titres sélectionnés pourront aussi bien être investis dans le secteur public que le secteur privé. La fourchette de sensibilité au risque de taux sera comprise entre 0 et 2. Ces titres seront au moins notés Investment Grade.

La proportion des actions dans le compartiment sera comprise entre 0 et 100%.

La proportion des produits monétaires et obligataires dans le compartiment sera comprise entre 0 et 100%.

La société de gestion déléguée sera en charge de l'allocation actions/produits monétaires et obligataires.

Enfin, pour cette catégorie d'action I1H, le risque de change Euro/Yen sera systématiquement et totalement couvert avec un seuil de tolérance de +/- 5%.

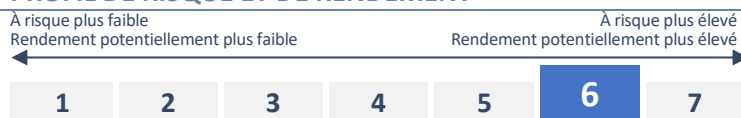
La Société de Gestion Déléguée prend notamment en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement ; cependant, la taille des positions individuelles est basée sur un éventail de critères plus large que l'ESG uniquement.

Affectation des revenus : capitalisation.

Durée de placement recommandée : minimum 5 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour à 12h00 (J-5), heure de Paris, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L 3133-1 du Code du travail et/ou des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier officiel d'Euronext Paris SA) et exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du Sieme jour ouvré suivant (J). Les règlements/livraisons des souscriptions y afférents interviennent dans les 3 jours de Bourse ouvrés non fériés qui suivent la date de la valeur liquidative (J+3). Les règlements/livraisons des rachats y afférents interviennent dans les 4 jours de Bourse ouvrés non fériés qui suivent la date de la valeur liquidative (J+4). La valeur liquidative du compartiment est calculée 1 jour ouvré après chaque date de valeur liquidative (J+1), à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de Bourse de Paris et du Japon.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du compartiment et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. Ce compartiment est classé en catégorie « 6 » en raison de l'estimation de son niveau de volatilité qui pourra être compris entre 15% et 25%. Il est à noter que la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

POURQUOI L'OPCVM EST DANS CETTE CATEGORIE

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments qui peuvent faire face à des fluctuations rapides et significatives pouvant engendrer des gains ou des pertes importants.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de liquidité : Il s'agit du risque de ne plus trouver de contrepartie sur les marchés pour acheter ou vendre un instrument financier à un prix raisonnable. Dans ce cas, la dégradation des prix due à l'assèchement de la liquidité pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative. La réalisation de ce risque est susceptible d'entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution d'actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le taux maximum pouvant être prélevé sur le capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription des actions du compartiment au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT SUR UNE ANNEE	
Frais courants (*)	0.95%
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	25% TTC de la performance annuelle nette de frais du compartiment au-delà du MSCI Japan 100% Hedged to EUR Net Total Return Index, avec High Water Mark relatif, soit 0% pour l'exercice précédent.

(*) Les « frais courants » sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance ni les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce compartiment disponible sur le site internet www.longchamp-am.com

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur tient compte de la capitalisation des intérêts.

Le compartiment a été créé le 31 décembre 2020 à l'issue de la fusion/absorption avec le FCP Longchamp Dalton Japan Long Only UCITS Fund.

Les performances du compartiment antérieures à cette date sont issues de la fusion/absorption du FCP Longchamp Dalton Japan Long Only UCITS Fund déjà existant avec la SICAV Longchamp SICAV.

La stratégie d'investissement du compartiment Longchamp Dalton Japan Long Only UCITS Fund est identique à celle du FCP Longchamp Dalton Japan Long Only UCITS Fund.

Date de création de l'action I2H (Compartiment)	04/01/2021
Date de création du compartiment	04/01/2021
Date de création de la SICAV	22/08/2019
Date de création de la part I2H (FCP)	08/12/2020
Date de création du FCP	13/07/2018

Devise de libelle	Euro couvert
Changements importants au cours de la période	Néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : SOCIETE GENERALE

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : le prospectus du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT - 30 rue Galilée - 75116 - Paris ou par e-mail à ir@longchamp-am.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES D' ACTIONS (le compartiment dispose de plusieurs catégories d'actions : SUH, R1UH, R2UH, I1UH, I1H, I2UH, I2H, SI1UHEA, SI1UHGA, SI1UHUA, SI1H, SI1UHED, SI1UHGD) : LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT.

REGIME FISCAL : selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation.

Le compartiment n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le compartiment ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le compartiment dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du compartiment.

S'adressant uniquement aux résidents fiscaux français et fournies selon la législation en vigueur en France à ce jour, ces informations sont données à titre purement indicatif et ne seraient constituées ou être interprétées en aucune manière comme étant des recommandations personnalisées. Le destinataire ne saurait en tirer aucun conseil juridique, comptable ou fiscal et sera seul responsable de l'usage qu'il fera de ces informations.

Il convient que les porteurs se rapprochent de leur conseil fiscal à ce sujet.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION : LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la Directive UCITS V et aux orientations de l'ESMA. Cette politique de rémunération est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement, les documents constitutifs des OPC qu'elle gère.

Cette politique est également conforme à l'intérêt des OPC et de ses investisseurs. Voir le prospectus « 4. Règles d'Investissement » pour plus de détails.

La responsabilité de LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT ne pourra être engagée que sur la base d'informations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes. LONGCHAMP ASSET MANAGEMENT ne pourra donc être tenu responsable envers le destinataire de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de toutes autres informations qui y sont fournies.